Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-262202039-20261013-2026_10_05-DE

Département des Côtes d'Armor **Arrondissement de Saint Brieuc** **Canton de Plaintel** **CCAS HENON**	**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HÉNON** **Délibération N° 2026.10.02** **RENOUVELEMENT CONTRAT D'ASSURANCE POUR L'EHPAD**
Date de Convocation : 16 septembre 2026 **Date publication :** 12 octobre 2026	L'an deux mille vingt-six, le mercredi 7 octobre, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'EHPAD, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX.

Nombre de membres	
En exercice	16
Présents	11
Pouvoirs	1
Pour	12
Contre	
Abstention	

Présents : Thierry ANDRIEUX, Christelle CADIN, Stéphane DAVY, Nadine L'ECHELARD, Marie-Claude LESNE, Charlotte LEROUX, Camille RENAULT, Louis LE HERISSE, Olivier FLORES, Alain DENIS, Léa BASSET

Excusés : Monsieur Fréderic OZENNE représenté par Monsieur Thierry ABDRIEUX

Absents : Martine JOUAN, Elisabeth TOUTIER, Pascal CARLO, Yves DE CATUELAN

Invitée : Marylise MORVAN, directrice remplaçante.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Madame Charlotte LEROUX

Suite à la fin de marché prévue sur le contrat PACK ESMS avec l'assureur RELYENS au 31 décembre 2026, il est nécessaire de solliciter différentes compagnies d'assurance afin d'avoir plusieurs propositions pour l'assurance des bâtiments et de la responsabilité civile.

La directrice de l'EHPAD a sollicité trois compagnies d'assurances, seules 2 ont répondu.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-262202039-20261013-2026_10_05-DE

Proposition	Coût TTC	Montant de la franchise par sinistre	Limite globale de garantie	Garantie de perte d'exploitation	Responsabilité civile des dirigeants	Observations
RELYENS	4 004.44€	500€	8 247 000€	1 168 000€ pour une durée de 18 mois	Oui y compris la défense pénale)	La proposition d'assurance du bâtiment du CCAS est compris dans le contrat de l'EHPAD (clause spécifique)
GROUPAMA	3 928,21€	296€	16 000 000 par année d'assurance	800 000€ pendant une durée de 24 mois par événement	Oui y compris la défense pénale	Le contrat d'assurance pour les bâtiments du CCAS est à part

Le Conseil d'Administration donne son accord et pouvoir au Président pour signer le contrat d'assurance RC, bâtiment et assistance juridique auprès de la compagnie RELYENS ainsi que les pièces référentes à ce dossier.

HENON, le 8 octobre 2026

La Vice-Présidente du CCAS

Marie Claude LESNE

